

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'AVIGNON  
N°CTR2014000571 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2014**

**Entre**

**La Ville d'AVIGNON** représentée par **Madame Cécile HELLE, Maire** agissant ès-qualités, en vertu de la délibération n° 2 en date du 4 juillet 2020, elle-même représentée par Monsieur Joël PEYRE, Conseiller Municipal, en vertu d'un arrêté de délégation de fonctions en date du 19 août 2020 reçu en Préfecture le 26 août 2020, et spécialement habilité en vertu de la décision n°24-0056 en date du 18 avril 2024,

**ci-après dénommée "La Ville",  
d'une part,**

**Et**

**La société par actions simplifiée ON TOWER FRANCE, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 834 309 676 et dont le siège social est situé au n°58 Av Emile Zola - 92 100 Boulogne Billancourt, représentée par Madame Céline LE LANN, Manager Région Méditerranée, habilitée à signer les présentes,**

**ci-après dénommée "Le Bénéficiaire",  
d'autre part,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, et notamment son article L46,  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
Vu le courrier de transfert du parc de sites FREE MOBILE du 11 juillet 2019, portant cession des équipements techniques à la société ILIAD 7, et le courrier n°19-0434/HO de la Direction de l'immobilier,  
Vu la décision des associés de la SAS ILIAD 7 du 17 janvier 2020 portant modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « ON TOWER France » ,

**PRÉAMBULE**

**Référence site FREE MOBILE : FR-84-900003  
Nom du Site = AVIGNON LES HALLES**

Considérant que par convention d'occupation privative du domaine public (n° CTR2014000571 du 1<sup>er</sup> avril 2014), article « VI. COMPTABILITE RADIOELECTRIQUE », sous article « VI.I CESSION – SOUS LOCATION » : « *la Ville d'Avignon autorise expressément le bénéficiaire à sous-louer les lieux loués dans les mêmes conditions et droits qu'au présentes. La Ville d'Avignon autorise d'ores et déjà la cession de la présente convention qui sera passée avec les mêmes droits et obligations que ceux définis aux présentes. Dans cette hypothèse, la Ville d'Avignon sera avisée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties pourront changer leur raison sociale sans que les droits et obligations de la présente convention soient modifiés* ».

La cession par le bénéficiaire (FREE MOBILE) à la société ILIAD 7, puis la modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « **ON TOWER France** » nécessite l'adoption d'un avenant au contrat susnommé afin d'entériner la nouvelle identification de l'une des parties.

**CELA ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV**

**ARTICLE 1 :** Par avenant n° 1 à la convention, l'identité du Bénéficiaire est modifiée et remplacée par :

**La société par actions simplifiée ON TOWER FRANCE, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 834 309 676, dont le siège social est situé au n°58 Av Emile Zola - 92 100 Boulogne Billancourt, représentée par Madame Céline LE LANN, Manager Région Méditerranée, habilitée à signer les présentes,**

**ARTICLE 2** : Par avenant n° 1 à la convention, « l'article XI – REDEVANCE » est modifié en Alinéa 4 comme tel :

« la Ville d'Avignon présentera un titre de recettes qui sera adressé à :

**On Tower France  
Guichet Patrimoine  
58 Av Emile Zola  
92 100 Boulogne Billancourt**

**Ce titre de recettes portera la référence suivante : FR-84-900003  
Nom du Site = AVIGNON LES HALLES »**

Les autres termes de la convention d'origine demeurent inchangés et applicables dans la mesure où ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Fait en 2 exemplaires, le

Le Bénéficiaire,  
Pour ON TOWER France  
La Manager Région Méditerranée

La Ville d'Avignon,  
Pour le Maire, par délégation  
Le Conseiller Municipal,

Céline LE LANN

Joël PEYRE

Annexe : Décision unanime des associés en date du 17 janvier 2020 portant sur le changement de dénomination sociale